

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Vincennes, le 11 septembre 2024

# L'OFB et la Fondation Brigitte Bardot luttent ensemble contre le trafic d'espèces protégées

Ce 11 septembre 2024, la Fondation Brigitte Bardot remettait officiellement, au musée de la Contrefaçon, rue de la Faisanderie, à Paris XVIe, à l'Office français de la biodiversité, un legs constitué d'objets concernés par la réglementation CITES (convention de Washington).

Parmi les items présentés : des coraux, des coquillages, un pied d'éléphant, des objets en peau de crocodile et de nombreux ivoires tournés.

Ces objets ont été remis à l'établissement public à des fins pédagogiques. Pour l'OFB, comme pour la Fondation Brigitte Bardot, il s'agit en effet de contribuer à la formation des futurs inspecteurs de l'environnement en charge de l'application de la convention de Washington sur le territoire français, ainsi qu'à celle des partenaires de l'établissement (*douanes, magistrats, etc.*).

C'est la seconde fois que la Fondation donne à l'établissement public des objets classés CITES reçus en legs. Une précédente opération avait eu lieu, en septembre 2016.

**Ghyslaine Calmels-Bock, Directeur Général de la Fondation** : « *Il nous est apparu évident de vous confier ces objets, car nous sommes convaincus qu'ils contribueront à la lutte contre le trafic des espèces protégées. En les utilisant pour former vos agents et sensibiliser vos partenaires, nous espérons que le sacrifice des animaux dont ils proviennent ne sera pas vain* ».

**Olivier Thibault, Directeur Général de l'OFB** : « *Le trafic des espèces protégées issues de la faune sauvage est considéré comme la troisième activité de criminalité transnationale organisée la plus lucrative au monde. (Source Rapport IPBES juillet 2021). Il représente 80 à 230 milliards de gains illicites chaque année. Ce trafic est malheureusement toujours en hausse. La lutte contre les trafics de faune et de flore est l'une des missions de l'OFB, et ses agents y sont pleinement engagés au quotidien pour endiguer ce fléau.* »

## CITES et l'OFB

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**), aussi appelée **Convention de Washington**, est un accord international adopté en 1973.

Son objectif est de veiller à ce qu'aucune espèce sauvage, animale ou végétale, ne devienne ou ne reste soumise à une exploitation non durable par suite du commerce international.

**Le réseau CITES de l'OFB représente 200 agents qualifiés, qui travaille avec les différents services de contrôle français concernés.**

Aujourd'hui, plus de 40 000 espèces sauvages sont protégées, dont 6601 espèces animales et 34 000 espèces végétales.



## Contacts Presse

Bruno Jacquelin : [bruno.jacquelin@fondationbrigittebardot.fr](mailto:bruno.jacquelin@fondationbrigittebardot.fr)

David Gaillardon : [david.gaillardon@ofb.gouv.fr](mailto:david.gaillardon@ofb.gouv.fr)

Arthur Limiñana: [Arthur.liminana@ofb.gouv.fr](mailto:Arthur.liminana@ofb.gouv.fr)

### *À propos de l'OFB*

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.*

*Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

<https://www.ofb.gouv.fr/>

**Office français de la biodiversité**

Site de Vincennes  
« Le Nadar », hall C  
5 square Félix Nadar  
94300 Vincennes  
[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)